



DÉCOUVREZ AUSSI NOS AUTRES THÉMATIQUES :

- ▶ **ALCOOL, DROGUES & MÉDICAMENTS AU VOLANT**
- ▶ **FATIGUE & TÉLÉPHONE AU VOLANT**
- ▶ **VITESSE, DISTANCES & TUNNELS**
- ▶ **URGENCES & CONSTAT AMIABLE**
- ▶ **MOTOS & CYCLOS**
- ▶ **ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE**
- ▶ **NOUVELLES RÈGLES DU PERMIS, AMENDES & PERTE DE POINTS**
- ▶ **ENTRETIEN & ÉCO-CONDUITE**
- ▶ **PIÉTONS, CYCLISTES & SÉNIORS**
- ▶ **RISQUES DU QUOTIDIEN & PREMIERS SECOURS**

BESOIN DE PARLER D'ASSURANCE ?

- ▶ Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- ▶ Connectez-vous sur www.gmf.fr
ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr
- ▶ Prenez rendez-vous avec **un conseiller GMF**



ASSURÉMENT HUMAIN

Ce document vous est offert par GMF,
1^{er} assureur des Agents du Service Public et acteur engagé de la Prévention.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES, LA SAUVEGARDE et GMF VIE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. 323 562 678 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège Social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Ref. : 2144_1 - Septembre 2017. Photo : Gettyimages. Ne pas jeter sur la voie publique. TBWA/PARIS



SIGNALISATION ROUTIÈRE & CARREFOUR À SENS GIRATOIRE CONNAÎTRE LES RÈGLES



ASSURÉMENT HUMAIN



L'accident est bien souvent la conséquence d'un comportement inadapté ou irresponsable du conducteur : comme par exemple la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments avant de prendre le volant.



La peur du gendarme ne fait pas tout, voilà pourquoi nous croyons utile, pour éviter ces accidents tragiques, de changer les mentalités. C'est dans cet esprit que ce guide a été pensé.



Vous y trouverez des rappels de bon sens que l'on a parfois oubliés, mais aussi des informations utiles et autres conseils essentiels.

Faites de ce guide votre compagnon de bord. La route est un domaine partagé, à nous d'en faire un espace sécurisé : c'est notre priorité !

Bonne lecture et surtout, bonne route !

QUELQUES RAPPELS

LES PANNEAUX DE DANGER

- ▶ Forme : triangulaire.
- ▶ Couleur :

	bordure rouge et fond blanc = danger permanent
	bordure rouge et fond jaune = danger temporaire
- ▶ Symboles : ils complètent le contenu du message.
- ▶ Placés 150m avant le danger en rase campagne et 50m avant le danger en agglomération.

LES PANNEAUX INDICATIFS

- ▶ Forme : carrée.
- ▶ Couleur :

	bordure bleue et fond blanc = pour indiquer des services
	fond bleu = pour la conduite
- ▶ Symboles : ils complètent le contenu du message.
- ▶ Ces panneaux sont implantés au niveau des conditions particulières qu'ils annoncent ou des aménagements qu'ils désignent.

LES PANNEAUX D'ORDRE

- ▶ Forme : ronde.
- ▶ Couleur :

	bordure rouge et fond blanc = interdiction
	fond blanc et barre noire = fin d'interdiction
	fond bleu = obligation
	fond bleu et barre rouge = fin d'obligation
	bordure rouge et fond bleu = stationnement et arrêt
	lorsque le rond est dans un rectangle il indique que l'on entre ou que l'on sort d'une zone

- ▶ Symboles : ils complètent le contenu du message.
- ▶ En règle générale l'interdiction commence à hauteur du panneau et s'étend jusqu'à la prochaine intersection ou jusqu'au panneau de fin.

LES SIGNAUX DE DIRECTION

- ▶ Forme : rectangulaire.
- ▶ Couleurs : elles sont différentes selon les itinéraires.

Bleu	itinéraire empruntant l'autoroute.
Vert	itinéraire principal reliant des villes importantes.
Blanc	itinéraire secondaire et localité proche.
Jaune	itinéraire temporaire.
Marron	itinéraire ou information touristiques

SIGNALISATION ROUTIÈRE

LES PANNEAUX

PANNEAUX DE DANGER

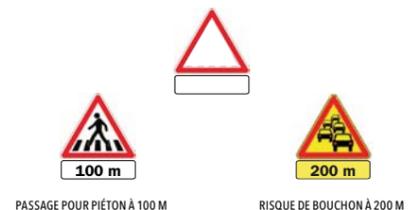
Placés 150 m avant le danger en rase campagne et 50 m avant le danger en agglomération.



Exception pour la distance d'implantation :



Lorsque la distance d'implantation est différente, un panneau de distance complète le panneau.



Les panneaux permettent aussi de compléter l'information du panneau ou de donner une information.



PANNEAUX D'ORDRE

- ▶ **Les panneaux d'interdiction**
Ils rappellent ou limitent les règles générales de circulation en fonction d'un environnement ou d'un contexte particulier. L'interdiction commence à partir du panneau et s'étend jusqu'à la prochaine intersection ou jusqu'au panneau de fin d'interdiction.



- ▶ **Les panneaux de stationnement**
Ils sont parfois complétés par des panneaux de position.



- ▶ **Les panneaux d'obligation**
Ils sont parfois complétés par des panneaux de position ou de catégorie.



PANNEAUX D'INDICATION

- ▶ **Indication pour la conduite**
Emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement.



- ▶ Indication concernant la vitesse.



- ▶ Conditions particulières de circulation.



La position d'un danger précédemment signalé est matérialisée par un triangle blanc contenant le danger en question.



- ▶ **Indication de services**

Équipement de secours et de confort.



Services liés au véhicule et à l'utilisateur.



SIGNALISATION HORIZONTALE

- ▶ **Marquages sur la chaussée**

- ▶ Ligne continue : interdiction absolue de la franchir.
- ▶ Ligne discontinue : peut être franchie pour dépasser ou changer de direction par les deux sens de circulation.
- ▶ Ligne mixte : peut être franchie du côté où se situent les pointillés.
- ▶ Ligne de dissuasion : remplace la ligne continue sur les routes étroites et sinueuses. Seul le dépassement de véhicules roulant très lentement (- 60 km/h) est autorisé.

LES NOUVEAUTÉS

QUELQUES NOUVEAUTÉS PANNEAUX



- ▶ Station d'autopartage.
- ▶ Impasse comportant une issue pour les piétons et les cyclistes.
- ▶ Entrée d'une zone de rencontre.
- ▶ Annonce de nappes de brouillard ou de fumées épaisses.
- ▶ Sens interdit implanté sur les bretelles de sorties d'autoroute.
- ▶ Présignalisation du début d'une section à vitesse régulée.
- ▶ Entrée d'une zone où la circulation est restreinte (autorisée seulement aux véhicules les moins polluants).
- ▶ Arrêt et stationnement interdit sauf pour les véhicules électriques.
- ▶ Indication de conditions de circulation sur une route embranchée (présence de cyclistes à contre-sens).

LES CARREFOURS À SENS GIRATOIRE

- ▶ Ce panneau annonce que la priorité est réservée aux véhicules déjà engagés.

- ▶ Comment se placer pour entrer, circuler puis sortir, quand mettre ses clignotants ? Tout dépend de là où je vais :



- ▶ J'entre à droite, clignotant à droite en ①, je circule à droite.
- ▶ J'entre à gauche, clignotant à gauche en ①, je circule à gauche, clignotant à droite en ②.
- ▶ J'entre à gauche, clignotant à gauche en ①, je circule à droite clignotant à droite en ②.
- ▶ À l'entrée, je cède le passage aux véhicules qui circulent sur l'anneau.
- ▶ Sur l'anneau, celui qui change de voie doit céder le passage à l'utilisateur qui circule sur la voie de droite.
- ▶ Attention aux angles morts.